

FEDERATION DE SEINE ET MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

22, rue des joncs – Aubigny
77650 – MONTEREAU-SUR-LE-JARD



BILAN ANNUEL 2019 DE L'ANIMATION du DOCOB SITE NATURA 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin »

Février 2020



Illustrations de couverture :

Vues du Vannetin

Sommaire

1. PREAMBULE.....	1
1.1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000	1
1.1.1. <i>L'animation</i>	1
1.1.2. <i>Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB</i>	1
1.2. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE	2
2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	2
2.1. CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA	2
2.1.1. <i>Site Internet</i>	2
2.1.2. <i>Plaquettes de communication</i>	2
2.1.3. <i>Fiche d'aide à la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000</i>	2
2.1.4. <i>Réalisation d'une affiche « Stop barrage »</i>	2
2.2. ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION	2
2.3. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS	3
2.4. COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES	3
2.5. SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ELUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE.....	3
2.6. RAPPORTAGE DES DONNEES DU SITE NATURA 2000.....	3
2.6.1. <i>Intégration des données Naturaliste à CETTIA</i>	3
2.6.2. <i>Rapportage sur les espèces exotiques envahissantes des sites Natura 2000 - Stage DRIEE</i>	3
2.7. PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE.....	4
2.7.1. <i>Participation aux Formations, rencontre, colloques</i>	4
2.7.2. <i>Participation aux journées d'échanges Natura 2000</i>	4
3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS.....	4
3.1. PROJET ET TRAVAUX.....	4
3.2. SENSIBILISATION A LA SUITE DE TRAVAUX IMPACTANTS ET SIGNALEMENTS	5
3.2.1. <i>Barrages au pont de Milhard à Marolles en Brie</i>	5
3.2.2. <i>Rejet au pont D215 à Choisy en Brie</i>	5
4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	5
4.1. CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (LAMPETRA PLANERI)	6
4.2. CAMPAGNE DE PECHES ELECTRIQUES.....	6
4.3. SUIVI DES POPULATIONS DE MULETTE EPAISSE (<i>UNIO CRASSUS</i>).....	7
4.4. SUIVI ADNE DE LA MULETTE EPAISSE ET DE LA LAMPROIE DE PLANER	7
5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE	7
5.1. PARTENARIATS.....	7
5.2. PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRIE ET DEUX MORIN	8

6. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES	8
6.1. ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES PROPRIETAIRES	8
6.2. ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000	8
6.3. ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000	8
6.4. ANIMATION DES MAEC.....	8
6.5. AUTRES CONTRATS.....	8
6.6. ANIMATION FONCIERE	8
7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	10
7.1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	10
7.1.1. <i>Organisation de réunion du comité de pilotage</i>	10
7.1.2. <i>Animation de groupes de travail</i>	10
7.1.3. <i>Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat</i>	10
7.1.4. <i>Rapportage des données Natura 2000</i>	10
7.2. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	10
8. COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB	10
9. SYNTHESE	11

Liste des figures

Figure 1 : Territoire PAEC Brie Est porté par la CA77 (Source : CA77).....	9
Figure 2 : Répartition des activités l'animation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »	11

1. PREAMBULE

1.1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1102007 « Rivière du Vannetin » a été désigné au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), il s'agit donc d'une Zone Spéciale de Conservation depuis le 17/04/2014.

Le Document d'Objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2013 et l'animation du site a débuté le 1er janvier 2014.

1.1.1. L'animation

La **Communauté de communes des 2 Morin** a été désignée pour porter l'animation du site. Monsieur Rémi LEMOINE, assure la présidence du Comité de Pilotage.

Elle a passé un marché à bon de commande pour l'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » pour la **période 2018/2021**.

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a été retenue pour assurer cette mission.

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique assure l'animation du site depuis 2014.

Le présent bilan s'étend du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

1.1.2. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence de trois espèces d'intérêt communautaire :

- le chabot (*Cottus gobio/perifretum* – Code Natura 2000 : 1163),
- la lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).
- la mulette épaisse (*Unio crassus* - Code Natura 2000 : 1032).

Afin de préserver ces espèces, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

1. Préserver les milieux naturels dans une logique de maintien d'une mosaïque d'habitats et des corridors écologiques,
2. Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels,
3. Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces,
4. Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire,
5. Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement,
6. Réaliser une étude complémentaire sur les autres espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein et à proximité du site : la Mulette épaisse (*Unio crassus*),
7. Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière,
8. Restaurer la qualité de l'eau,
9. Restaurer et conserver des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire,
10. Maintenir et développer des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation des espèces de poissons d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles,

11. Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des espèces d'intérêt communautaire.

Pour atteindre ces objectifs, 28 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, contrats Natura 2000 et Autres Contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

1.2. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Information, communication et sensibilisation,
2. Suivi des Evaluations des Incidences Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Veille à la cohérence des politiques publiques,
5. Contractualisation et gestion des habitats et des espèces,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

2.1. CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA

2.1.1. Site Internet

Le site Internet dédié au site Natura 2000, a été mis à jour en 2019 lorsque cela a été nécessaire.

Un lien vers le site Internet dédié au site Natura 2000 a été créé sur le site internet du SMAGE qui gère le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin).

2.1.2. Plaquettes de communication

La plaquette à destination du grand public présente le site Natura 2000, ses espèces et habitats communautaires ainsi que les évaluations d'incidences et les outils de contractualisation.

Les plaquettes sont disponibles à l'accueil de la Communauté de communes des 2 Morin et à l'office du tourisme de Rebais.

2.1.3. Fiche d'aide à la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000

La fiche d'aide à la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000 est disponible sur le site internet dans « documents à télécharger ».

Elle est disponible sur le site internet et envoyée à chaque porteur de projet.

2.1.4. Réalisation d'une affiche « Stop barrage »

Des barrages artisanaux sont recensés depuis trois ans sur le Vannetin à Marolles en Brie.

N'ayant pu trouver l'auteur de ces barrages artisanaux, nous avons posé des affiches sur le site pour sensibiliser le public à leur impact sur les populations de muette épaisse.

2.2. ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION

En 2019, il n'y a pas eu de réunion d'information particulière.

2.3. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS

Nous avons été sollicités pour participer à un ciné débat organisé par la CC2M, le 8 novembre 2019. A l'issue, de la projection du film « Bluefish », un débat sur les espèces protégées des rivières a eu lieu. Les espèces Natura 2000 ont été évoquées. Des plaquettes de sensibilisation au site Natura 2000 ont été distribuées.

Un contact a été tissé avec l'Office de tourisme de Rebais. Des plaquettes de sensibilisation au site Natura 2000 y sont disponibles.

2.4. COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES

Les écoles élémentaires publiques présentes dans les communes concernées par le site Natura 2000 ont été contactées pour leur faire bénéficier d'une animation pédagogique gratuite.

En 2019, une animation a eu lieu :

- le lundi 27 mai 2019 pour une classe de CE2, 26 élèves à Choisy-en-Brie

L'animation se déroule en deux parties : une première phase « théorique » en classe, puis une deuxième phase d'observation lors d'une sortie au bord de la rivière. L'objectif est de présenter les milieux aquatiques en général puis les espèces et les habitats naturels protégés sur le Vannetin avec des outils pédagogiques adaptés.

Le support de l'animation pour les enfants a été mis à jour.

2.5. SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ELUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE

Tout au long de l'année, nous répondons aux questions des élus, riverains et usagers du site. Par exemple, nous avons été sollicités pour expliquer l'objectif de l'ouverture annuelle des vannages en période hivernale ou la restauration d'une berge.

2.6. RAPPORTAGE DES DONNEES DU SITE NATURA 2000

2.6.1. Intégration des données Naturaliste à CETTIA

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'investit régulièrement dans la démarche d'inventaire de la biodiversité de l'Agence régionale de la Biodiversité. C'est pourquoi, les informations recensées lors des inventaires écologiques et les « données opportunistes » récoltées lors de déplacements de terrain sont ajoutés dans l'outil régional de saisie « Cettia-IDF ».

L'intégration des résultats des suivis écologiques dans cet outil permet également leur transfert au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

2.6.2. Rapportage sur les espèces exotiques envahissantes des sites Natura 2000 - Stage DRIEE

Nous avons rapporté les données concernant les espèces exotiques envahissantes du site Natura 2000 pour une étude réalisée par le DRIEE.

2.7. PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE

2.7.1. Participation aux Formations, rencontre, colloques

Nous avons participé à différents évènements :

- La formation EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 du 29 Janvier 2019, organisée par l'Institut de Formation de l'Environnement – IFORE.
- La formation "NATURA 2000 : PRISE DE POSTE" du 01 Avril 2019 au 03 Avril 2019, organisée par l'Institut de Formation de l'Environnement – IFORE.
- Les 9emes Assises nationales de la Biodiversité les 19,20 et 21 juin 2019, organisées par Ideal Connaissances, l'Association Les Ecomaires et l'Agence Française pour la Biodiversité. Avec un programme complet, autour de conférences d'actualité et ateliers techniques, d'expos et de moments conviviaux, les débats proposés ont permis à nos nombreux partenaires nationaux et institutionnels d'échanger ensemble.
- La " journée de formation sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) " du 14 octobre 2019, organisée par Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) et la DRIEE. L'objectif était d'acquérir les notions de base sur les espèces exotiques envahissantes, découvrir de la liste régionale et la description des principales espèces exotiques envahissantes avérées.
- La formation « La politique de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : fondements, mise en œuvre et accompagnement », du 16 au 19 septembre 2019, organisée par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES).

2.7.2. Participation aux journées d'échanges Natura 2000

Nous avons participé aux journées d'échanges du réseau Natura 2000 :

- 1ères rencontres nationales Natura 2000 du 21 mai 2019 organisées par le centre de ressources Natura 2000 de l'Agence française pour la biodiversité.
- 8eme journée annuelle d'échanges du réseau Natura 2000 d'Île-de-France, le 5 novembre 2019, organisée par la DRIEE.
- La journée découverte du site N2000 "Massif de Fontainebleau" du 25 juin 2019 organisée par le CBNBP et la DRIEE.

3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

3.1. PROJET ET TRAVAUX

Une veille locale a été effectuée sur le site Natura 2000 afin de suivre les projets nécessitant une évaluation des incidences Natura 2000 et de pouvoir identifier les modifications locales du territoire pour les prendre en compte lors de l'analyse des suivis écologiques.

Nous travaillons en collaboration avec les services instructeurs lors de l'instruction du dossier d'EIN.

Les projets / travaux suivants ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 :

- Le PLU de Marolles en Brie
- Course de quad Univers Tout Terrain 2019

Nous avons été contactés par un propriétaire qui souhaitait restaurer un pont et enrocher les berges. Il a été sensibilisé à l'impact des travaux et informé des procédures réglementaires.

3.2. SENSIBILISATION A LA SUITE DE TRAVAUX IMPACTANTS ET SIGNALEMENTS

Lors de ses visites sur le terrain, lorsque nous observons des travaux réalisés sans évaluation des incidences Natura 2000 ou des dommages sur le site Natura 2000, l'OFB, la DDT et la DRIEE sont systématiquement informés.

3.2.1. Barrages au pont de Milhard à Marolles en Brie

Lors des suivis écologiques de la « mulette épaisse » au Pont de Milhard à Marolles en Brie, il est constaté, depuis 3 ans, la construction de nombreux des barrages et un pompage réalisé pour arroser des serres pour une activité de maraichage.

Cette station a été fortement impactée par la création de ces nombreux seuils, jusqu'à 60cm de haut, qui en bloquant les sédiments enfouissent les individus et détruisent leurs habitats.

En 2017, il avait été constaté la construction d'une dizaine de barrages, en amont et en aval du pont, ayant un impact bien visible sur le milieu. Le barrage le plus important, était constitué de tôles pour faire une retenue pour un pompage.

En aout 2018, malheureusement, le barrage en tôle avait été renforcé et un nouveau pompage avait été installé, il pompait la majeure partie du cours d'eau, en mettant à sec à l'aval. En septembre 2018, le propriétaire avait retiré son pompage et supprimé les tôles sur nos conseils.

En réalisant le suivi en aout 2019, nous avons pu observer que le pompage était de nouveau mis en place. Un barrage en bois juste en amont est présent pour protéger la buse d'aspiration.

A l'automne 2019, la DDT de Seine et Marne a considéré que le pompage n'était pas soumis à procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques et par conséquent, il ne serait pas soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Les barrages artisanaux sont toujours présents sur la zone mais en moindre importance. N'ayant pu trouver l'auteur de ces barrages artisanaux, nous avons posé des affiches sur le site pour sensibiliser le public à leur impact sur les populations de mulette épaisse.

3.2.2. Rejet au pont D215 à Choisy en Brie

Des nouveaux rejets d'assainissement ont été observés au pont D215 à Choisy en Brie.

4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Trois actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- Suivi de la reproduction de la lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Campagne de pêches électriques pour évaluer les populations des espèces piscicoles communautaires
- Suivi des habitats de mulette épaisse (*Unio Crassus*)

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2019 des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin » (Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2020). Il est téléchargeable via le site Internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

4.1. CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (LAMPETRA PLANERI)

Espèce concernée : lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Objectif : Constater une reproduction effective de la lamproie de Planer sur le site Natura 2000, grâce à l'observation de comportements reproducteurs d'individus adultes. Ces comportements sont la recherche d'un lieu propice à la reproduction par des individus nageant, le creusement d'un nid et la formation d'une « pelote d'individus » qui correspond à la phase active de copulation.

Description des actions réalisées : En 2019, le suivi de la reproduction des lamproies de Planer a fait l'objet d'un stage. Le suivi a eu lieu entre 09/04/19 et le 09/05/19. La rivière du Vannetin compte 2 stations de suivi : Station 1 Saint Siméon aval du pont et station 2 Saint Siméon amont du pont.

Conclusions principales : Aucun individu n'a été observé cette année. La reproduction de la lamproie de Planer n'a pu être avérée sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » en 2019.

4.2. CAMPAGNE DE PECHES ELECTRIQUES

Objectif : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Espèces concernées : chabot (*Cottus gobio/perifretum* – Code Natura 2000 : 1163), lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées :

Le suivi des espèces piscicoles d'intérêt communautaire est annuel et porte depuis 2015 sur 2 stations identifiées pour le suivi piscicole.

Depuis 2010, 11 stations ont été inventoriées sur le Vannetin.

Depuis 2014, 4 stations de suivi ont été définies. Elles ont été prospectées tous les 2 ans :

- Station 1 – Lavoir de Chartronges
- Station 2 – Bois des Fourneaux à Marolles-en-Brie
- Station 3 – Le Poteau à Saint-Siméon
- Station 4 – Ru de Piétrée – Mizande à Saint-Siméon

Le chabot et la lamproie de Planer ne sont pas présents sur la station 1, à Chartronges, inventoriée en 2015 et 2017. Cette station est située sur l'amont du Vannetin, où le lit mineur du cours d'eau ne présente pas les caractéristiques nécessaires pour que ces deux espèces puissent s'y établir.

En effet, le substrat est totalement colmaté par de la vase et des limons, l'écoulement de l'eau est très lent, la ripisylve est peu présente pour offrir ombrage et fraîcheur.

Ainsi, il a été décidé en 2019, d'abandonner cette station de suivi au profit d'une nouvelle station située à Choisy en Brie, au bois du Luxembourg, en aval de la D215.

De plus, une pêche complémentaire, hors suivi Natura 2000, a été effectuée par la FDAAPPMA, dans le cadre de sa convention avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, sur la zone d'influence d'un seuil situé juste en amont de la D215.

L'analyse des résultats a porté sur l'ensemble du peuplement piscicole (écologie des espèces, effectifs, biomasses...), puis sur les espèces d'intérêt communautaire avec une représentation graphique des effectifs par classes de tailles.

Conclusions principales :

Sur les deux nouvelles stations inventoriées à Choisy-en-Brie, le chabot est présent mais les populations sont déstructurées avec la présence de beaucoup de jeunes individus. Au Bois du Luxembourg, l'espèce semble avoir du mal à se développer sur la station malgré un habitat qui lui semble favorable. La lamproie de Planer n'a pas été capturée sur le secteur de Choisy en Brie.

Sur la station du Poteau à St Siméon, la population de chabot se porte bien avec une forte densité. Bien que présentes, on observe un déficit en espèces carnassières comme la truite. Les espèces benthiques comme le chabot sont ainsi moins prédatées et sont alors en surpopulation.

La lamproie de Planer est observée depuis 2015 mais sa densité est faible. La station présente assez peu de bancs de sédiments pour le grossissement de l'espèce.

4.3. SUIVI DES POPULATIONS DE MULETTE EPAISSE (*UNIO CRASSUS*)

Espèce concernée : mulette épaisse (*Unio Crassus* - Code Natura 2000 : 1032).

Objectif : En 2014, une cartographie de la mulette épaisse dans le site Natura 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin » a été réalisé. Les individus de mulette épaisse (*Unio crassus*) vivants n'ont été trouvés que sur le secteur délimité entre le barrage du Bois des Fourneaux à Choisy-en-Brie et l'ouvrage du château de Marolles-en-Brie. En 2015, une étude a été menée par l'ONEMA pour caractériser la population et tenter de définir sa viabilité. Les deux stations de suivis ont été définis en croisant les résultats de ces études. En 2107, cinq individus vivants ont pu être observés sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

Description des actions réalisées : Pour ne pas impacter cette fragile population, il a été décidé de réaliser un suivi visuel des habitats de l'espèce.

Conclusions principales : Il a été constaté que les barrages et le pompage sur la station à Marolles étaient toujours présents. Ils impactent fortement les habitats d'espèces.

4.4. SUIVI ADNE DE LA MULETTE EPAISSE ET DE LA LAMPROIE DE PLANER

Nous avons élaboré un protocole pour réaliser par ADN environnemental de mulette épaisse et de lamproie de Planer. Six stations de prélèvements ont été positionnées tous des 3 ou 4 km, distance de détection présumé. La pertinence des stations a été validée sur le terrain.

5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D' ACTIONS SUR LE SITE

5.1. PARTENARIATS

Nous nous assurons de la cohérence des politiques publiques sur le site avec les enjeux Natura 2000.

La FDAAPPMA 77 est en contact régulier avec les collectivités et les acteurs du territoire (OFB, DDT, CG77, ...).

Les relations entre les principales structures intervenant sur le territoire ont été maintenues en routine sur le site Natura 2000 tout au long de l'année 2019. Il s'agit notamment de la communauté de commune des 2 Morin, du SAGE des 2 Morin et du Syndicat intercommunal de la vallée du Haut Morin.

5.2. PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRIE ET DEUX MORIN

Le projet de Parc Naturel Régional Brie et deux Morin regroupe 83 communes dont la Communauté de communes des 2 Morin. Le site Natura 2000 est intégralement dans le périmètre du parc naturel.

6. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES

6.1. ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES PROPRIETAIRES

La base de données propriétaires est mise à jour tout au long de l'année en fonction des contacts pris. Nous exposons les outils Natura 2000 à chaque propriétaire rencontré.

6.2. ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000

En 2019, aucune Charte Natura 2000 n'a été signée.

6.3. ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000

Aucun projet de Contrat Natura 2000 n'a émergé sur le site en 2019.

6.4. ANIMATION DES MAEC

Depuis 2016, l'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment via les MAEC sur le territoire Natura 2000 est assurée uniquement par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

En effet, elle a déposé un PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) sur le territoire « Brie Est » qui inclut le site Natura 2000. Ainsi, les MAEC seront proposées à l'échelle communale sur l'ensemble du site et plus seulement limitées aux parcelles bordant le cours d'eau.

6.5. AUTRES CONTRATS

Nous avons initié un projet auprès du Syndicat du Haut Morin, pour la restauration hydromorphologique de la partie amont du site Natura 2000 sur Leudon en Brie et Chartronges.

6.6. ANIMATION FONCIERE

Aucune animation foncière n'a encore été engagée. Néanmoins, si besoin est, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site sera un outil utile à ce type de travail ; d'autant plus que certains propriétaires nous ayant contacté, pourraient souhaiter vendre des terrains en bordure du Vannetin.

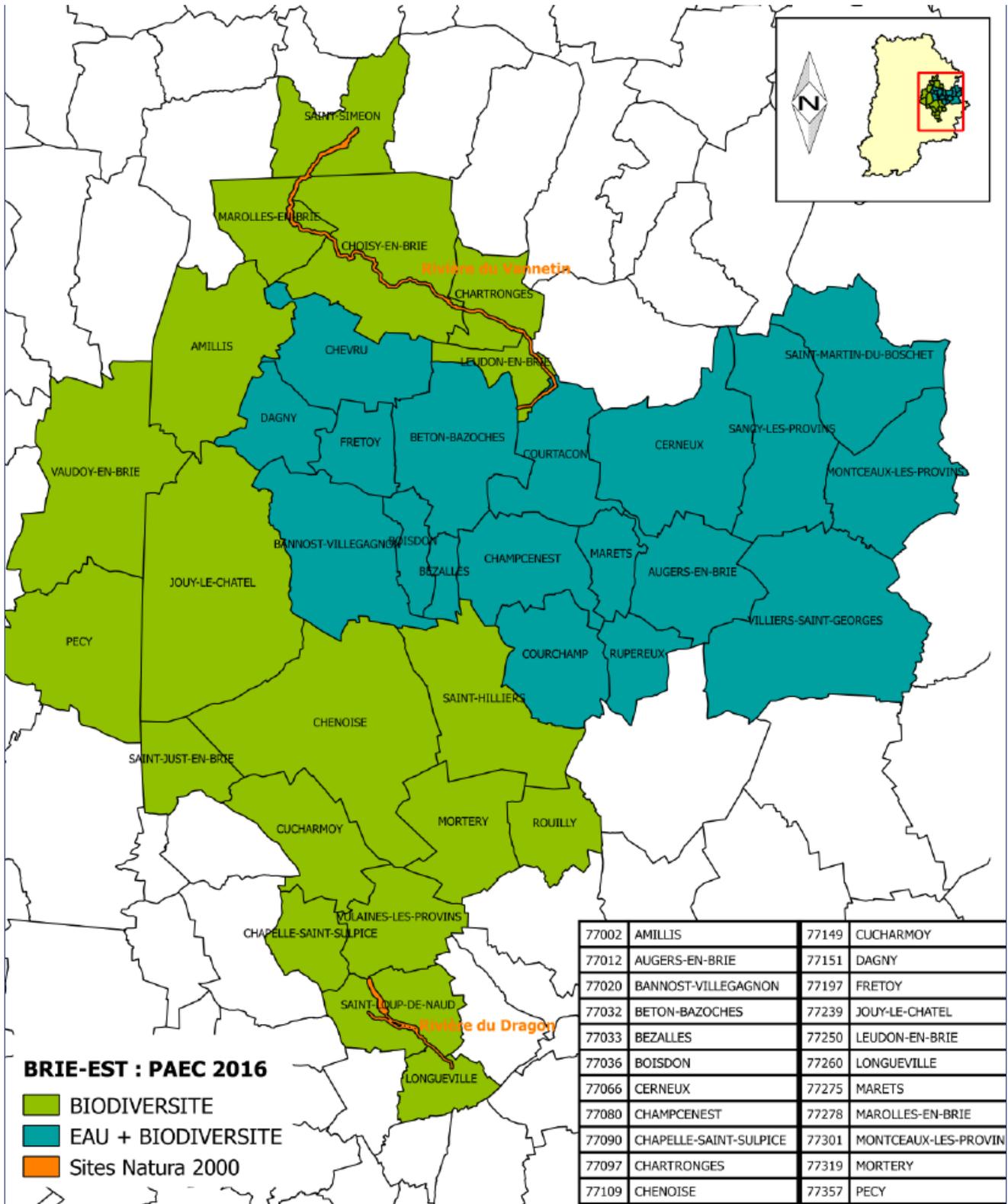


Figure 1 : Territoire PAEC Brie Est porté par la CA77 (Source : CA77)

7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1.1. Organisation de réunion du comité de pilotage

Lors du comité de pilotage du site Natura 2000, une présentation des actions menées est effectuée, suivie d'échanges entre les différents acteurs. Un compte-rendu de réunion est rédigé.

Cette année, il n'y a pas eu de comité de pilotage.

7.1.2. Animation de groupes de travail

Au cours de cette année 2019, l'animation de groupes de travail n'a pas été nécessaire.

7.1.3. Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

Les services de l'Etat ont été tenus informés de l'animation du site tout au long de l'année, grâce à des rencontres ou des échanges réguliers, par téléphone et emails.

Une journée de visite du site Natura 2000 a été organisée pour la DRIEE en fin d'année 2018.

Une réunion de cadrage pour l'année 2020 a été organisée en fin d'année.

7.1.4. Rapportage des données Natura 2000

Les données sur le site ont été envoyées aux services d'états pour le rapportage à l'Europe.

7.2. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes,
- Le suivi du marché d'animation avec la CC2M, bons de commande et facturation
- Le suivi des activités d'animation avec notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles,
- La réalisation du bilan d'animation pour 2018 : Bilan d'animation et rapport du suivi écologique du site

8. COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB

Aucune mise à jour du DOCOB n'a été effectuée en 2019.

9. SYNTHÈSE

En 2019, le temps passé pour animer le site Natura 2000 a été de **40 jours**.

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :

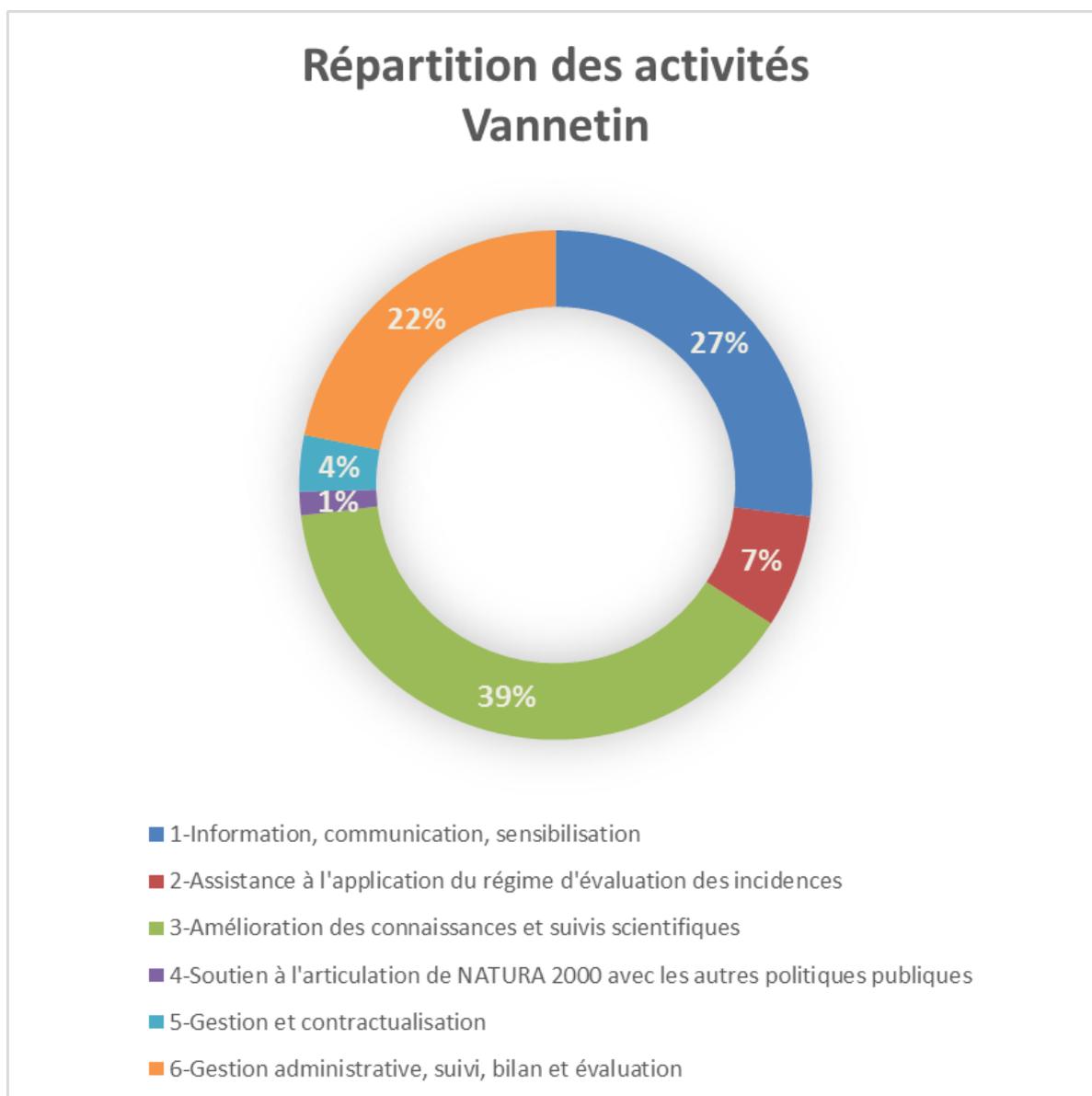


Figure 2 : Répartition des activités l'animation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »

L'amélioration des connaissances du site est l'activité majoritaire (39%) principalement avec le suivi par pêche électrique.

La seconde activité est la sensibilisation à la politique Natura 2000 et à la biodiversité du site (27%).

La troisième activité est la gestion administrative avec la rédaction des bilans (22%).